

**Extrait du registre aux délibérations du
Conseil communal**

En séance du 7 juillet 2025

Présents :

Mme Françoise Lequeux, Conseillère - Présidente;
M. Henri Thiry, Bourgmestre;
Mme Mélissa Hanus, M. Sébastien Peiffer, M. Jean-Luc Falmagne, M. Laurent Maillen, Échevins;
Mme Fabienne Bricot, M. Augustin Vandekerkove, Mme Audrey Motte, M. Joël Guillaume, ~~Mme Constance Gillard~~, Mme Anne Abrassart, Mme Valérie Egon, M. Pierre Minet, Mme Lieve Van Buggenhout, ~~M. Michel Pirard~~, Conseillers;
~~Mme Virginie Roelens~~, Présidente du CPAS;
Mme Estelle Signorato, Directrice générale f.f.;

Modifications budgétaires n° 1 - Exercice 2025

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de modifications budgétaires établi par le Collège communal ;
Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;
Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;
Vu la circulaire du 26/05/2025 sur les décrets du 15/05/2025 relatifs à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon, il est possible de présenter la modification budgétaire n°1 sans le tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles, ceci en toute connaissance de cause du Conseil communal;
Vu que le tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles manquant n'empêche pas une bonne compréhension de la modification budgétaire n°1;

Considérant la transmission du dossier au Receveur régional pour avis préalable en date du 26/06/2025 ;

Considérant l'avis Positif du Receveur régional remis en date du 26/06/2025 ;

En conséquence,

Le Conseil communal,

Par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Lieve Van Buggenhout),

DÉCIDE:

Article 1 : D'arrêter, comme suit, la modification budgétaire n° 1 du service ordinaire de l'exercice 2025 :

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	11.892.764,57
Dépenses totales exercice proprement dit	11.777.216,70
Boni / Mali exercice proprement dit	115.547,87
Recettes exercices antérieurs	1.508.397,00
Dépenses exercices antérieurs	68.438,55
Prélèvements en recettes	1.014.604,23
Prélèvements en dépenses	2.014.604,23
Recettes globales	14.415.765,80
Dépenses globales	13.860.259,48
Boni / Mali global	555.506,32

Article 2 : D'arrêter, comme suit, la modification budgétaire n° 1 du service extraordinaire de l'exercice 2025 :

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.518.248,28
Dépenses totales exercice proprement dit	13.790.387,02
Boni / Mali exercice proprement dit	7.272.138,74
Recettes exercices antérieurs	218.000,00
Dépenses exercices antérieurs	2.558.298,94
Prélèvements en recettes	9.790.305,96
Prélèvements en dépenses	177.868,28
Recettes globales	16.526.554,24
Dépenses globales	16.526.554,24
Boni / Mali global	0,00

Article 3 : De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Receveur Régional.

En séance date que dessus.

Par le Conseil communal :

La Directrice générale f.f.,
(s) ESTELLE SIGNORATO

Le Bourgmestre,
(s) H. THIRY

Pour expédition conforme :

La Directrice générale f.f.,



E. Signorato

Le Bourgmestre,



H. Thiry

